



RAPPORT DU TRESORIER

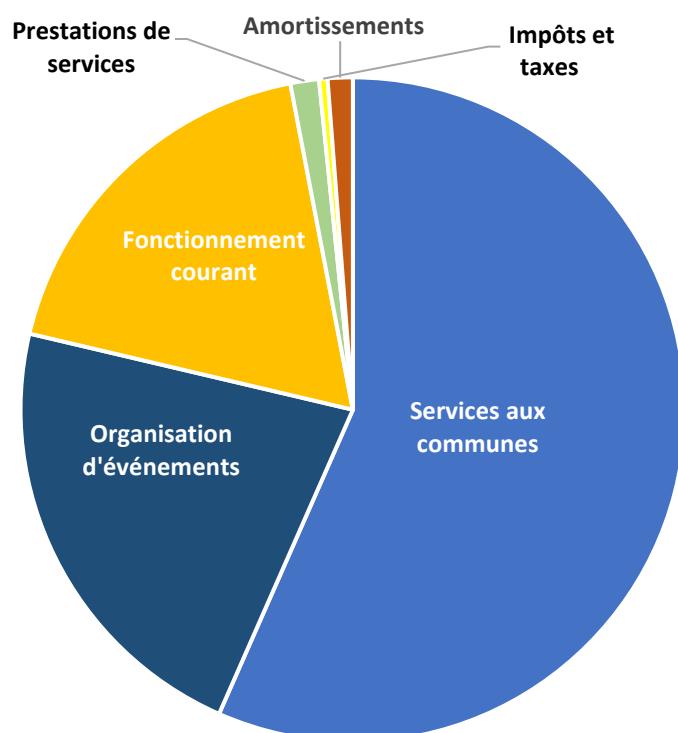
Janvier à décembre 2024

COMPTES ANNUELS 2024

➤ Le bilan des charges 2024

Le total des charges relatives à la gestion courante de l'association s'élève en 2024 à 424 217 €, contre 416 916 € en 2023.

CHARGES 2024	MONTANT 2023	%	MONTANT 2024	%
Services aux communes	242 454 €	58,15	240 105 €	56,60
Organisation d'événements	87 310 €	20,94	93 665 €	22,08
Fonctionnement courant	71 442 €	17,14	77 644 €	18,30
Prestations de services	10 432 €	2,50	5 898 €	1,39
Amortissements	1 475 €	0,35	1 734 €	0,41
Impôts et taxes	3 803 €	0,91	5 171 €	1,22
TOTAUX	416 916 €	100	424 217 €	100



Principaux commentaires :

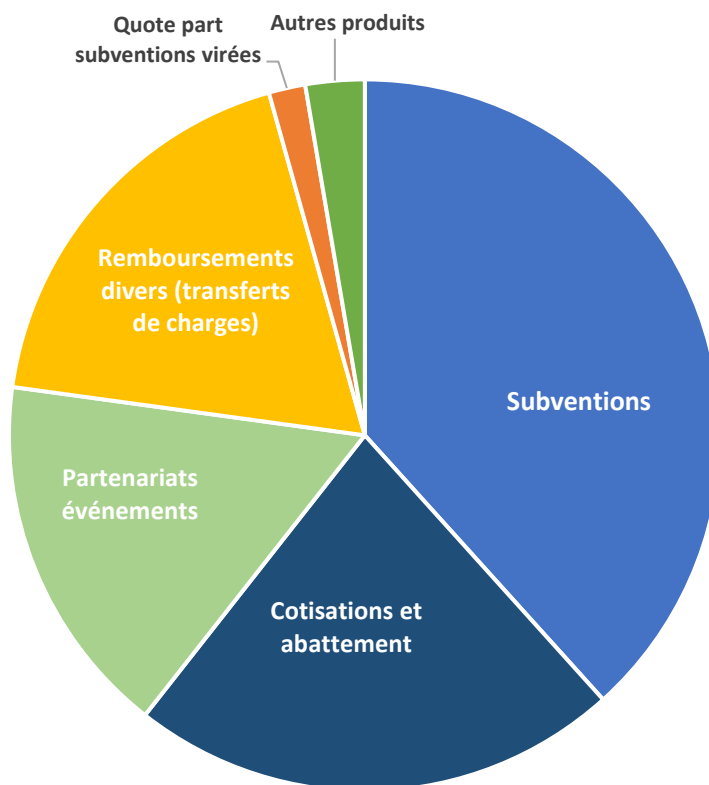
- Malgré une maîtrise des frais de fonctionnement général au regard de l'inflation, on constate néanmoins une augmentation des dépenses de fonctionnement liée à la très forte hausse du coût de l'énergie et à l'augmentation des charges locatives. A noter également une baisse importante des frais de téléphonie grâce à la conclusion d'un nouveau contrat.
- L'organisation d'événements a généré une augmentation des dépenses en raison de l'organisation de la soirée conviviale des élus et du Carrefour des territoires indépendamment du congrès départemental.
- L'analyse des charges fait ressortir une baisse des prestations de services liées au dispositif RDVOnline (gestion de planning pour la distribution des titres d'identité dans les communes dotées d'un dispositif de recueil). En effet, en 2023 l'implantation de nouveaux DR dans plusieurs communes a nécessité l'installation de nouveaux dispositifs RDVOnline générant des frais exceptionnels d'installation et de mise en service. En 2024, seuls les abonnements ont été facturés.

➤ Le bilan des produits 2024

Le total des produits liés à la gestion courante de l'association s'élève en 2024 à 455 755 €, contre 415 626 € en 2023.

Le résultat relatif au fonctionnement courant de l'association pour 2024 affiche donc un excédent de 31 538 €.

PRODUITS 2024	MONTANT 2023	%	MONTANT 2024	%
Subventions	142 500 €	34,29	177 500 €	38,95
Cotisations et abattement	101 738 €	24,48	103 197 €	22,64
Partenariats événements	67 400 €	16,22	76 765 €	16,84
Remboursements divers (transferts de charges)	89 757 €	21,60	85 602 €	18,78
Immobilisations corporelles / Quote part subventions virées	406 €		250 €	0,05
Autres produits	13 825 €	3,33	12 441 €	2,73
TOTAUX	415 626 €	100	455 755 €	100
RESULTAT	-1 290 €		31 538 €	



Cette hausse des recettes s'explique essentiellement par l'augmentation de la subvention annuelle attribuée par le Conseil départemental pour l'exercice 2024, à savoir un montant de 177 500 € en 2024 contre 142 500 € en 2023 (soit + 35 000 €).

Par ailleurs, l'analyse plus précise des produits 2024 fait apparaître :

- une augmentation significative des recettes liées aux « partenariats et événements » qui s'explique par de nouvelles conventions de partenariat annuelles ou contributions financières de structures privées ;
- une légère baisse du total des remboursements divers qui correspondent à différents transferts de charge. Néanmoins trois points principaux sont à noter :
 - une hausse des recettes liées à la formation en raison de la révision des tarifs courant 2023 et d'une augmentation du nombre de formations proposées en 2024 ;
 - une aide de l'AMF pour la création du 4^{ème} poste administratif, à hauteur de 8 750€ pour la 2^{ème} année ;
 - la conclusion d'une convention de prestation de service avec l'Association des Maires de la Loire relative à du conseil juridique pour le dernier trimestre 2024.

➤ **Un investissement exceptionnel en 2022 qui prend fin en 2024**

En 2022, les instances de l'Association des Maires ont décidé de financer deux applications afin d'accompagner les adhérents dans la transformation numérique des collectivités et l'évolution des outils de communication. L'Association des Maires a ainsi pris en charge le développement et la mise à disposition gratuite de deux applications mobiles :

- l'application IntraMuros qui est un dispositif de communication privilégié entre les collectivités et leurs administrés,
- l'application mobile Maires41 visant à faciliter l'accès aux services de l'association pour les adhérents.

Le financement de ces deux outils à destination des collectivités a bénéficié d'une subvention de l'Etat dans le cadre du plan France Relance. Le reste à charge est financé par les fonds propres de l'association conformément aux décisions du bureau et du conseil d'administration. Cet investissement ponctuel s'étale sur 24 mois à compter de mars 2022.

Pour 2024, le reste à charge pour le financement des deux applications s'élève à 4 372 €.

Après déduction du résultat de l'exercice sur le fonctionnement courant, le résultat net de l'exercice 2024 est ainsi de + 27 166 €.

Accompagnement des collectivités dans la transition numérique mise à disposition de 2 applications (sur 24 mois)	2023	2024
<i>Coût Maires41 et IntraMuros (dot. amort. sur immob incorporelles)</i>	70 920 €	11 820 €
<i>Subvention France Relance (produit exceptionnel)</i>	44 685 €	7 448 €
RESULTAT	-26 235 €	-4 372 €
RESULTAT NET	-27 525 €	27 166 €